



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°2538

OBJET : Autorisation d'acquisition parcelle commune de LEZAT - Mr DORIO

L'an Deux Mille Vingt et Deux et le 8 du mois de novembre de 18 h 00 à 19 h 30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS : Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Elisabeth CLAIN, Jean-Luc COURET, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Louis MARETTE, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Jean-Claude SERRES, Christine TÉQUI, André VIDAL

EXCUSÉS : Henri BENABENT, Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Claude COMBRES, Patrick LAFFONT, Christian LOUBET, Francis MAGDALOU, Alain MAYODON, Marc SANCHEZ, Pierre VIEL

ABSENTS : Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Raymond BERDOU donne pouvoir à Jean-Luc COURET
Jean-Claude COMBRES donne pouvoir à Alain ROCHET
Patrick LAFFONT donne pouvoir à Christine TÉQUI
Christian LOUBET donne pouvoir à Jean-Paul FERRÉ
Francis MAGDALOU donne pouvoir à Alain METGE
Alain MAYODON donne pouvoir à Daniel GONCALVES
Marc SANCHEZ donne pouvoir à Jacques ESCANDE

Madame la Présidente expose qu'afin de permettre la création d'un nouveau réseau de refoulement ainsi que la construction d'une station d'épuration, le SMDEA se porte acquéreur de la parcelle n°01 section B, sise sur la commune de LEZAT/LEZE appartenant à Mr et Mme DORIO.

Il est désormais nécessaire d'acquérir ladite parcelle pour le prix convenu de 10 000 € (dix mille euros).

Il est précisé que la parcelle concernée est exploitée par Mr MARTY Cyril, et que cet exploitant fera l'objet d'une indemnisation basée sur une expertise agricole adjacente.

Où l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE**,
ledit rapport.

▪ **AUTORISE**,

Madame la Présidente,

- à acquérir la parcelle B01, sise sur la commune de LEZAT/LEZE appartenant à Mr et Mme DORIO pour un montant de **10 000 €**.
- à procéder à une expertise et indemnisation agricole concernant Mr MARTY, exploitant de la parcelle B01.

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI

